

Mon enfant est cas contact à risques ou présente des symptômes évocateurs positifs covid 19 : que faire ?

Mon enfant est cas contact à risque

L'enfant est identifié dans le collège comme « cas contact à risques » d'un cas avéré	La famille a été informée que son enfant est cas contact à risque d'un contact avec un cas contact avéré (famille, amis ...)
<ul style="list-style-type: none">- Il est isolé sous la surveillance d'un adulte dans une salle dédiée.- La famille est appelée par le collège et invitée à venir récupérer son enfant dès que possible.- La famille doit prendre contact avec son médecin traitant ou la plateforme en ligne Covid 19.- L'élève devra être testé à partir du 7^{ème} jour après le dernier contact avec le cas avéré. La date du test est indiquée par le collège lors de l'appel à la famille.- Dans l'attente des résultats du test, l'élève doit rester au domicile et éviter les contacts avec les autres membres de la famille (port du masque, distanciation, repas pris en décalé sans face à face avec distanciation respectée) .	<ul style="list-style-type: none">- Elle prévient aussitôt le collège (évacuation du collège dans le cas où il y serait présent)- L'élève devra être testé à partir du 7^{ème} jour après le dernier contact avec le ca avéré.- Dans l'attente des résultats du test, l'élève doit rester au domicile et éviter les contacts avec les autres membres de la famille (port du masque, distanciation, repas pris en décalé sans face à face avec distanciation respectée).

Dans ces deux situations, l'élève revient dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours s'il ne présente pas de symptôme. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

Mon enfant présente des signes évocateurs

Il présente des signes évocateurs au collège	Il est à la maison et présente des symptômes évocateurs
<ul style="list-style-type: none">- Le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève sous la surveillance d'un adulte dans une salle dédiée.- La famille est prévenue et invitée à venir chercher son enfant dès que possible,- Il lui est rappelé la procédure à suivre :<ul style="list-style-type: none">✓ rester à domicile et éviter les contacts✓ consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.	<ul style="list-style-type: none">- La famille en informe le chef d'établissement qui rappelle la procédure à suivre :<ul style="list-style-type: none">✓ rester au domicile et éviter les contacts✓ consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.- L'élève revient au collège si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera 7 jours après la disparition des symptômes.

L'élève revient au collège si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera 7 jours après la disparition des symptômes.